

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **55 (1963)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55^e année

Février 1963

N° 2

En marge de l'intégration européenne:

Eléments sociologiques d'une définition de la sécurité sociale

Par Jean Ziegler

I. Introduction

Dans la discussion autour d'une éventuelle entrée de la Suisse dans le Marché commun, la notion de « sécurité sociale » joue un rôle important. Les auteurs sont en général d'accord pour prédire des difficultés. Le Traité de Rome, dans ses articles 117 à 122, fixe les grandes lignes d'un système de sécurité sociale auquel tout nouveau signataire devra – sauf privilège particulier – se conformer. Or, la Suisse se trouve encore dans la phase casuistique de sa politique sociale; un système incomplet et souvent incohérent d'assurances sociales tient la place d'une véritable sécurité sociale. A l'heure actuelle, il semble encore impossible de savoir quelles seront exactement les difficultés que rencontrera la législation sociale suisse lors d'une éventuelle intégration à la sécurité sociale du Marché commun.

Par contre, il est utile, au stade actuel de la discussion, d'essayer de cerner de plus près cette notion de « sécurité sociale », notion qui, répétons-le, commandera de plus en plus le devenir de la législation sociale suisse.

II. Le devenir historique

La notion de « sécurité sociale » a été développée en France. Elle est intimement liée à l'évolution de la législation française de ces cent cinquante dernières années. Sous l'Ancien Régime, il n'existait aucune législation sociale au sens précis du terme¹. C'est la Révolu-

¹ Il y avait toutefois quelques exceptions: notamment le règlement concernant le statut des matelots, édité par Colbert en 1673, et l'édit de Ponchartrain de 1709.